

## Mon assurance ne veut pas indemniser mon sinistre

## Par COLSON, le 29/10/2008 à 08:24

Bonjour, j ai été victime du vol de mon vehicule devant chez moi une nuit.

Ce véhicule a été retrouvé dés le lendemain par la gendarmerie embouti dans un arbre dans une foret a une trentaine de kilometres et bien déterioré,il a donc été remorqué par un garagiste a la demande de la gendarmerie. Et j ai été prévenu pour aller constater.

Le rapport de découverte de la gendarmerie indique " le neiman est completement arraché, laissant apparaître les fils de contact "

Le rapport d expertise demandé par mon assureur indique " absence d effraction sur le verrou de colonne de direction rendant la conduite du véhicule impossible de chez moi au lieu dit "

Le garagiste me dit que sur ce genre de véhicule ancien puisque datant de 1993, il est tout a fait faisable que le ou les voleurs aient conduit ce véhicule avec une clé traffiquée ce qui pourrait expliqué la chose.

Moi je n y connais rien en mécanique et encore moins en technique de vol, ce que je sais c 'est qu il y a bien une explication concernant cette colonne de direction puisque mon vehicule a été volé, a parcouru 30 Kms alors que l on ne m a pas volé les cles.

Du coup mon assureur ne veut RIEN me rembourser.

Alors que la valeur du véhicule n exede pas 3000 euros (puisqu il date de 93 et qu il avait 300 000 Kms), que j ai 1000 euros de franchise vol donc je n aurais été remboursé

éventuellement que dune modique somme 1500 ou 2000 euros si indemnisation il y avait eue.

Je n ai pas récupéré le véhicule car les dommages ont été expertisés a plus de 4500 euros, le garagiste m a fortement déconseillé la réparation, et je n ai pas ces 4500 euros.

Merci de vos conseils

## Par JamesEraser, le 29/10/2008 à 10:30

C'est l'éternel problème des RSV (Réparations Supérieures à la Vente). Comme vous n'avez pas fait expertisé votre véhicule vieillissant, la côte part du plus bas et non pas à compter de la dernière évaluation par expert.

[citation]Le rapport d expertise demandé par mon assureur indique " absence d effraction sur le verrou de colonne de direction rendant la conduite du véhicule impossible de chez moi au lieu dit " [/citation]

J'espère tout de même que l'expert mandaté par l'assureur a essayé de manœuvrer le volant pour constater qu'il n'y avait aucun rayon de braquage. Mais dans ce cas, comment le garagiste a pu le mettre sur son plateau. Et, qu'en disent les enquêteurs qui sont intervenus pour la découverte ? Non pas sur les constatations mais sur les possibilités de manœuvre et donc, de circulation.

Néanmoins, que vous ayez des réponses ou pas à ces questions, cela ne changera probablement rien à la conclusion d'indemnisation.

Le tarif des réparations ne sera pas modifié à la lumière des éventuelles réponses que vous pourriez obtenir.

Experatooment